

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991

« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine



des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC.

La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

RAPPORT SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI DE DECEMBRE 2023, de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 décembre 2023, au moins 678 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	2
0. INTRODUCTION.....	3
I. CONTEXTE POLITIQUE, SECURITAIRE ET ECONOMIQUE.....	4
I.1. POLITIQUE.....	4
I.2. ECONOMIQUE.....	5
I.3. SECURITAIRE.....	6
I.4. JUSTICE.....	7
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	8
II.1. DROIT A LA VIE.....	8
II.2.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	8
II.2.2. TORTURE.....	9
II.3. DROIT A LA LIBERTE.....	9
II.3.1. ENLEVEMENTS ET /OU PORTEES DISPARUES.....	9
III.1. DROITS DE L'ENFANT.....	10
III.2. DROITS DE LA FEMME.....	10
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

BDS : *Bureau de District Sanitaire*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense*

CENI : *Commission Electorale Nationale Indépendante*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale de la Démocratie*

EAC : *East African Community*

SNR : *Service National de Renseignement*

SOSUMO : *La Société Sucrière du Moso*

VBGs : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de décembre 2023 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du numéro 398 à 402. Ce rapport traite le contexte politique, économique, sécuritaire et juridique ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques. Le présent rapport se clôture enfin par une conclusion et des recommandations.

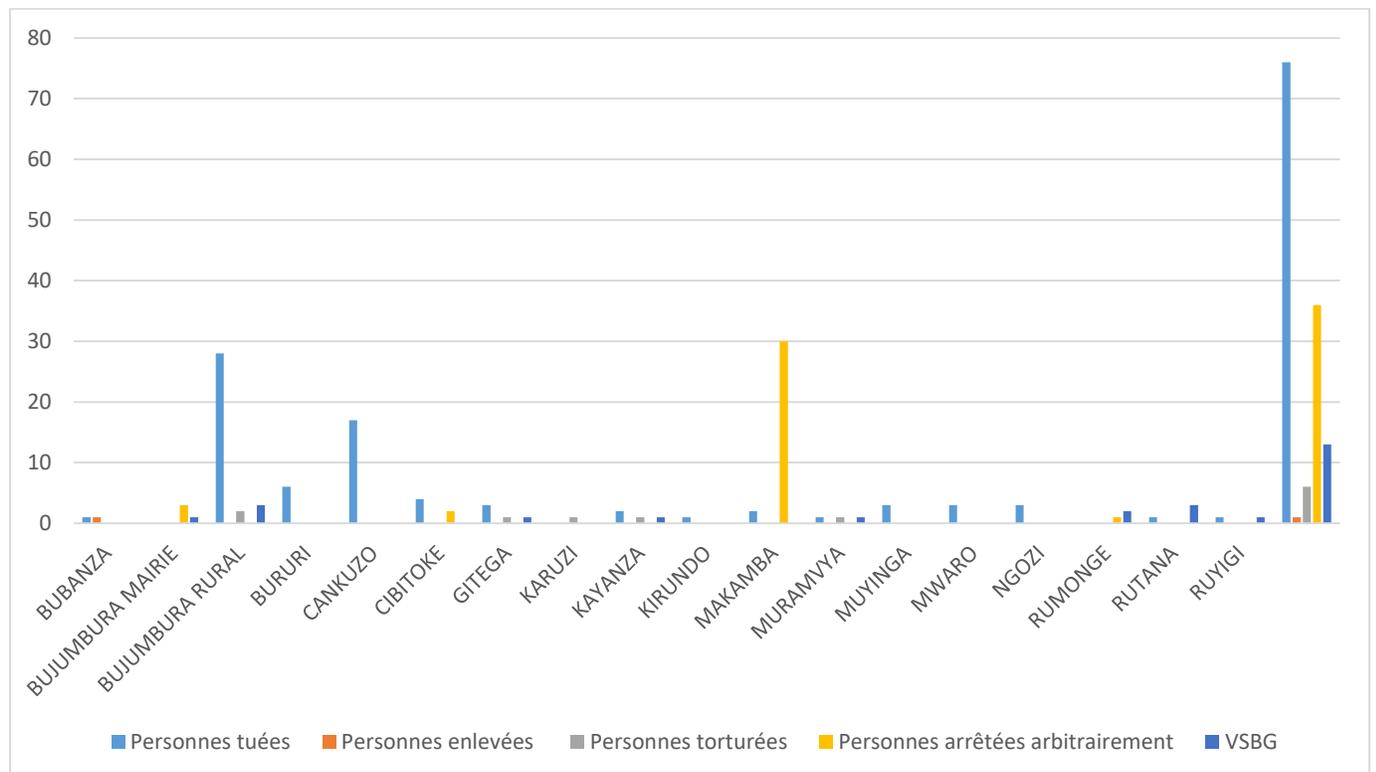
Ainsi, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 76 personnes tuées dont 24 cadavres retrouvés, 13 victimes de VBGs, 6 victimes de torture, 1 personne enlevée et/ou portée disparue ainsi que 36 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 16 mineurs et 3 femmes tués ainsi que 3 femmes et 2 mineurs torturés.

Les membres des partis politiques n'ont pas été épargnés au cours de ce mois de décembre 2023. Ainsi, 2 membres du parti CNDD-FDD ont été tués, 2 membres du parti CNL et 2 membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtés arbitrairement ainsi qu'1 membre du parti CNL torturé.

Des membres de la milice Imbonerakure, des administratifs, des agents du SNR et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Figure 1 : Graphique illustrant des principaux cas de la situation des droits de l'homme observée au Burundi au mois de décembre 2023



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de décembre 2024, le nombre de personnes tuées s'élève à 76 dont 3 femmes, 16 mineurs et 2 membres du parti CNDD-FDD. Parmi ces tuées, il y a aussi 24 retrouvés cadavres.

Ainsi, les cas élevés de personnes tuées sont enregistrés en province Bujumbura rural avec 28 cas, à Karuzi avec 17 cas et à Bururi avec 6 cas.

Parmi les présumés auteurs de ces tueries, il y a des gens non identifiés avec 25 cas, des policiers avec 2 cas et des Imbonerakure avec 1 cas.

Sur un total de 13 victimes de VBGs relevées au cours de cette période, la province de Bujumbura rural et Rutana vient en tête avec 3 cas chacune, suivie de Rumonge avec 3 cas.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a également enregistré 1 personne enlevée et/ou portée disparue en Mairie de Bujumbura par des agents du SNR.

Sur un total de 36 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Makamba vient en tête avec 30 cas, suivie de Bujumbura Mairie avec 3 cas et Cibitoke avec 2 cas.

Parmi ces victimes figurent 2 membres du parti CNL et 2 membres du parti CNDD-FDD. Les présumés auteurs de ces arrestations sont des policiers avec 32 cas, des agents du SNR avec 3 cas et administratifs avec 1 cas.

I. CONTEXTE POLITIQUE, SECURITAIRE ET ECONOMIQUE

I.1. POLITIQUE

Au niveau politique, la période couverte par ce rapport a été marquée par les principaux faits ci-après :

- Déclaration du parti CNL d'Agathon Rwasa consécutive à l'expiration du délai des sanctions injustes et arbitraires imposées à son encontre par le ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique en vertu de l'article 62 al.2 de la loi régissant les partis politique au Burundi ;
- Appel du président de la République du Burundi, Évariste Ndayishimiye au lynchage de personnes LGBT+ lors d'une conférence publique tenue dans la province de Cankuzo retransmise à la radio et à la télévision nationale, répondant aux questions de la presse et de la population. Il a intimé l'ordre à la population de lynché les personnes LGBT en les conduisant au stade et les lapider avec des pierres ;
- Mise en place de la Commission Electorale Nationale Indépendante par le sénat qui a approuvé 7 membres dont 2 femmes de la CENI en date du 6 décembre 2023. Ainsi, en date du 11 décembre 2023, le Président de la République Evariste Ndayishimiye a signé un décret nommant ces membres de cette commission ;

- Message du chef de l'Etat du Burundi à la communauté nationale et internationale lors de la célébration du 75^{ème} anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme. Le gros du message était des félicitations non fondées des actions des dirigeants Burundais :
- Réunion des représentants des provinces limitrophes du Burundi et de la Tanzanie en commune Nyanza-lac, province Makamba pour échanger sur le document de voyage « *Ujirani Mwema* » octroyé par la commune pour se rendre en Tanzanie. Il a été proposé que ce document ayant la validité de deux semaines passe à une validité d'au moins trois mois ;
- Des intimidations des Imbonerakure en commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura qui se sont introduits dans le ménage de l'ancien député indépendant, Fabien Banciryano et scandaient des chants humiliant et insultant le député Agathon Rwaswa, président du parti CNL et le Général Godefroid Niyombare en exil depuis le putsch manqué de 2015 ;
- L'adoption du projet de Loi portant modification de la loi organique numéro 1/11 du 20 mai 2019 par le Conseil des Ministres qui s'est réuni en date du 06 décembre 2023, en Mairie de Bujumbura, sous l'égide du Président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye pour analyser les points à l'ordre du jour dont le projet de loi organique portant amendement de la loi organique no 1/11 du 20 mai 2019 portant code électoral, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, Martin Niteretse ;
- Sécurisation de la croisade en province Cankuzo par au moins 700 jeunes Imbonerakure sur les lieux de la croisade et les cérémonies de cette croisade d'évangélisation avaient été organisée par la famille présidentielle du 26 au 30 décembre 2023. Ces Imbonerakure sillonnaient dans tous les ménages proches du chef-lieu du stade de Buhumuza à Cankuzo, où les hautes autorités du pays se sont rencontrées pour forcer les populations à y participer en masse et sans exception ;
- Démolition d'une permanence du parti CNL par des jeunes non identifiés soupçonnés d'être des Imbonerakure et ont volé un mouton appartenant à Nzikibazanye Rhénate une femme militante du parti CNL sur cette colline après la démolition de cette permanence.

I.2. ECONOMIQUE

Au niveau économique, la période couverte par ce rapport a été marquée par les principaux faits ci-après :

- **Forum national du secteur privé, 2ème édition** : le Gouvernement burundais, la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi, la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale ont organisé la deuxième édition du forum national sur le secteur privé sous le thème : « Dialogue Public-Privé, levier d'une croissance

- économique inclusive » dont l'objet était de faire l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de la première édition et mettre en place un mécanisme de suivi ;
- **Suspension de la campagne de récolte à la SOSUMO** : la direction de la SOSUMO a confirmé l'arrêt de la production du sucre en date du 3 décembre 2023. Elle a révélé que cette décision a été prise suite aux fortes pluies qui ont abattu les champs de plantation de canne à sucre ;
 - **Carence du carburant dans toutes les provinces du pays** : dans toutes les provinces du pays, il s'est observé un manque criant de carburant. A titre illustratif, dans la capitale économique, Mairie de Bujumbura, il n'y avait ni essence ni mazout ;
 - **Destruction d'un champ en commune Mugina, province Cibitoke** : un champ de maïs a été détruit par un membre du parti CNDD-FDD mais aucun des autorités n'a pu recevoir la plainte de la victime car le présumé auteur est un membre du parti au pouvoir ;
 - **Partenariat SOSUMO-SURRAI GROUP, Multinationale Ougandaise, Solution** : dans une lettre du 27 novembre 2023, du chef de cabinet à la présidence chargé des questions civiles, le Général de Brigade Aloys Sindayihebura s'est adressé au ministre ayant l'Agriculture dans ses attributions avec copie au Premier Ministre, lui signifiant l'état d'avancement des préparatifs de partenariat entre la SOSUMO et SURRAI Group de l'Ouganda qui devrait démarrer avec le mois de janvier 2024 ;
 - **Manque de carburant aux districts sanitaires de Kirundo** : deux ambulances des districts Busoni et Vumbi étaient garées à l'hôpital de Kirundo et celle de Mukenke au BDS Mukenke pour manque de carburant. Aucun transfert des patients n'était effectué et les patients faisaient recours aux taxis motos ;
 - **Suspension de la vente du maïs grillé dans les provinces Kirundo, Ngozi et Kayanza** : Victor Segasago, gouverneur de la province Kirundo a interdit la commercialisation et consommation du maïs grillé sur les lieux publiques ;
 - **Pénurie de carburant et ses conséquences dans le pays** : la pénurie de carburant dans tout le pays a entraîné la montée des tickets de transports qui ont doublés et même triplés ainsi que la montée des prix des denrées alimentaires sur le marché.

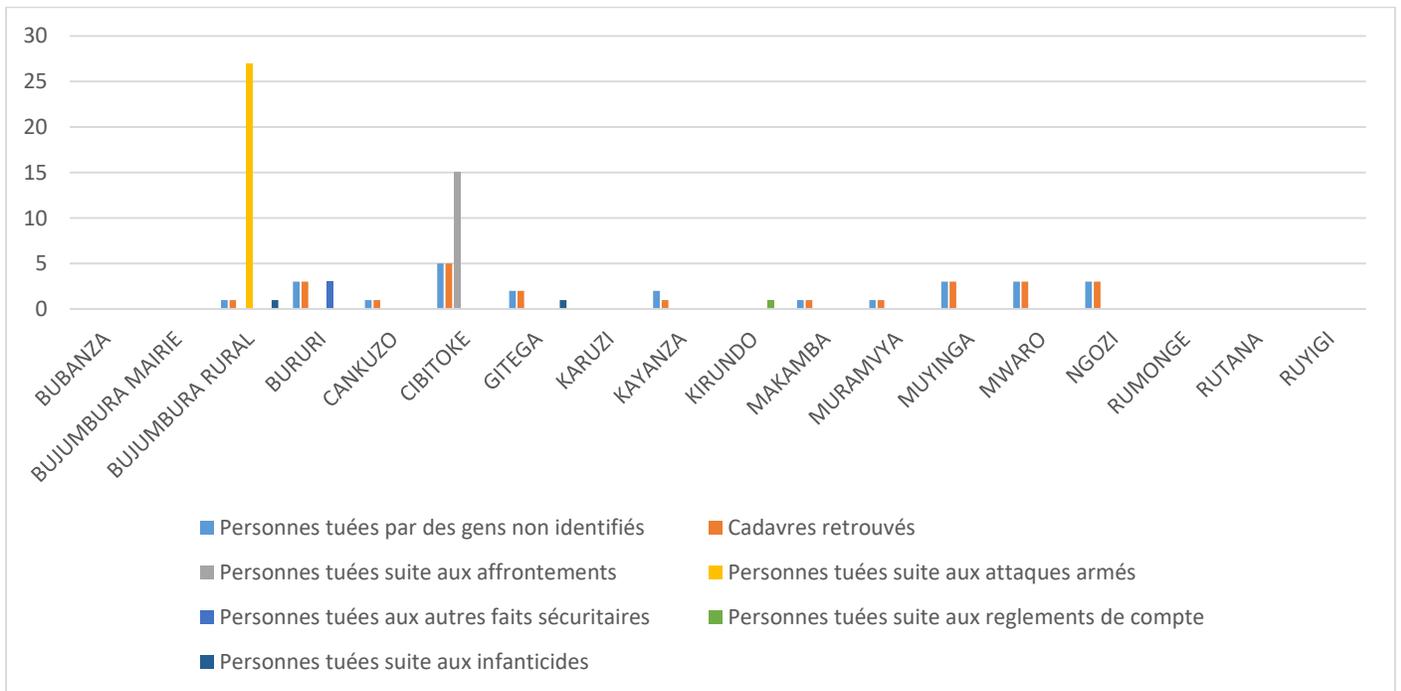
1.3. SECURITAIRE

Au cours de la période couverte par ce rapport, comme le graphique ci-dessous l'illustre, la Ligue Iteka a répertorié au moins 73 personnes tuées dont 24 cadavres retrouvés. Parmi ces victimes, [25 personnes ont été tuées par des gens non identifiés](#), [27 ont été tués suite aux attaques armées](#), [15 ont été tués suites affrontements entre militaires et groupe rebelles](#), [3 personnes mortes suite aux autres faits sécuritaires](#) (glissement de terrains) et [1 personne tuée suite aux règlements de compte](#) ainsi que [2 cas d'infanticides](#).

En outre, au cours de cette période de rapportage, 1 personne a été blessée suite aux règlements de compte et 1 fillette a été brûlée. Le contexte sécuritaire a été également marqué par le problème d'intégration des enfants de la rue au site d'accueil en commune Mishiha, province Cankuzo.

Comme le graphique ci-après l'illustre, les cas élevés des personnes tuées ont été répertoriés en province Bujumbura rural avec 28 cas, Cankuzo avec 17 cas et Bururi avec 6 cas.

Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés, tuées suite aux attaques armées, tués suites affrontements entre militaires et groupe rebelles, au règlement de compte et aux infanticides et aux autres faits sécuritaires.



1.4. JUSTICE

Le contexte juridique a été marqué par la campagne de désengorgement des prisons ; du procès de flagrance pour Déo Nizigiyimana alias Taichi, âgé de 39 ans ; AT du commissaire provincial de Kayanza accusé d'avoir violé un enfant de 11 ans ; de la sentence du dossier de l'ancien premier ministre Alain Guillaume Bunyoni et ses coaccusés ; de la suspension d'un administratif en commune Butihinda, province Muyinga ; de la destitution de deux chefs de zones en commune Rugombo, province Cibitoke ; de l'arrestation de trois personnes dont un chef de colline arrêtées en commune et province Rumonge ; de la destruction d'un champ d'un membre du parti CNL en commune Ntega ; province Kirundo ainsi qu'un informateur du SNR pris en flagrant délit avec deux fusils de types Kalachnikov et 2 pistolets voulant s'introduire dans une alimentation pour voler.

I.4.1. SITUATION CARCERALE

Pendant cette période de rapportage, la situation carcérale a été marquée par cent vingt-deux détenus incarcérés au cachot du commissariat provincial de police à Cibitoke qui a une capacité d'accueil de 40 détenus et construit sur une dimension de 12 sur 6 mètres submergé de détenus souvent incarcérés sans respecter les procédures légales.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA VIE

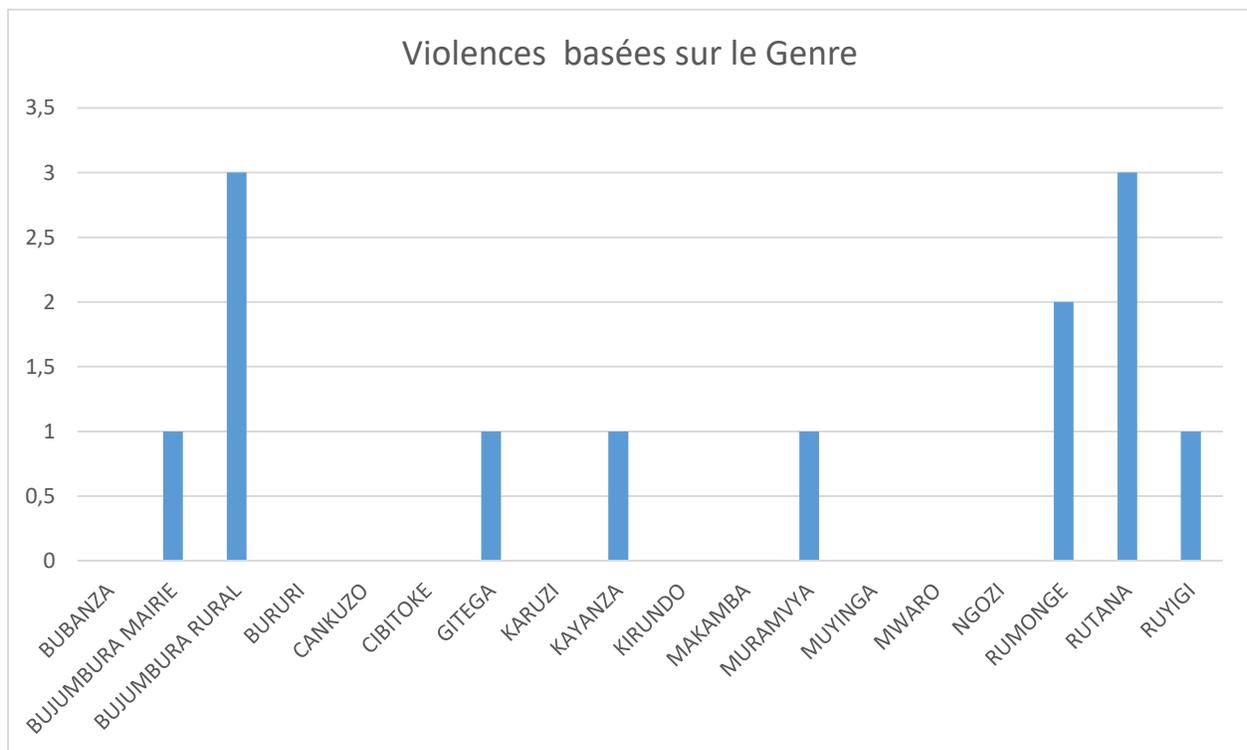
Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins **3 personnes tuées dont 2 par des policiers et 1 par des Imbonerakure**. Ces victimes ont été enregistrées dans les provinces de Bubanza, Ruyigi et Rutana avec 1 cas chacune.

II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.2.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins **13 personnes victimes des violences basées sur le genre**. Comme l'indique le graphique ci-après, les provinces de Bujumbura rural et Rutana viennent en tête avec 3 cas chacune suivie de Rumonge avec 2 cas.

Figure 3 : Graphique des personnes victimes des violences basées sur le genre

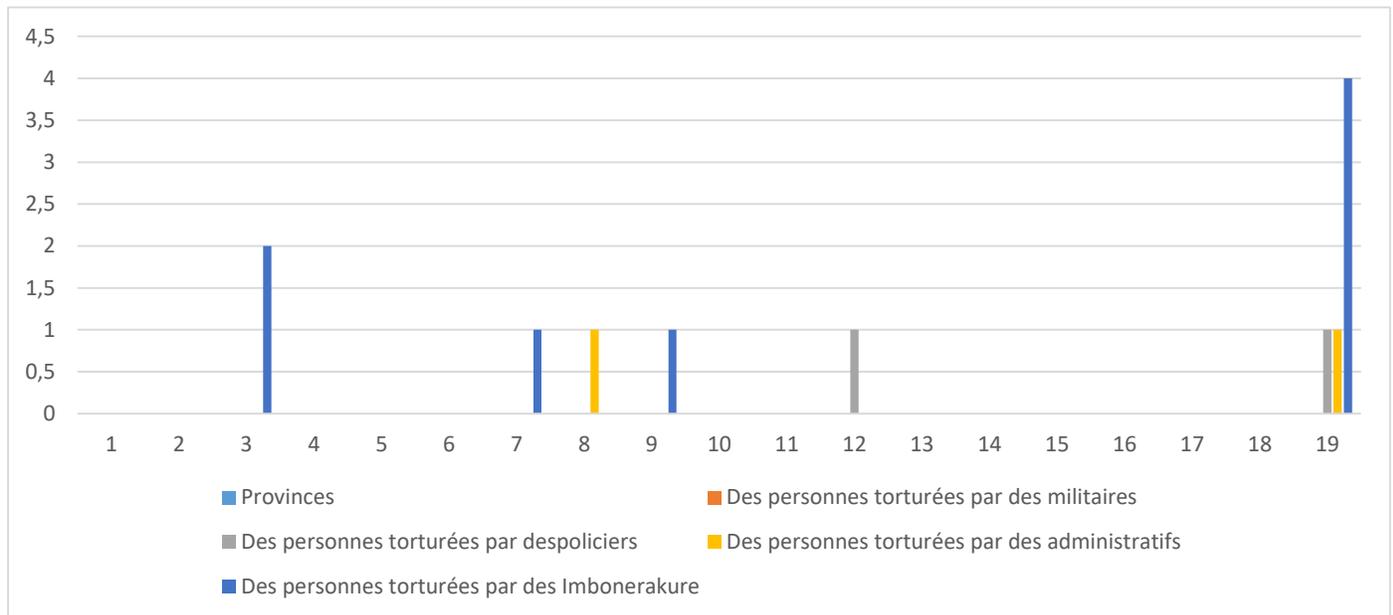


II.2.2. TORTURE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins **6 personnes torturées** dont 2 mineurs et 1 femme. Les présumés auteurs de ces cas sont des policiers et des administratifs avec 1 cas chacun et des membres de la milice Imbonerakure avec 4 cas chacun.

Comme l'indique le graphique ci-après, ces cas ont été répertoriés dans les provinces de Bujumbura rural avec 2 cas, Gitega, Karusi, Kayanza et Muramvya avec 1 cas chacune.

Figure 4 : Graphique des personnes torturées



II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. ENLEVEMENTS ET /OU PORTEES DISPARUES

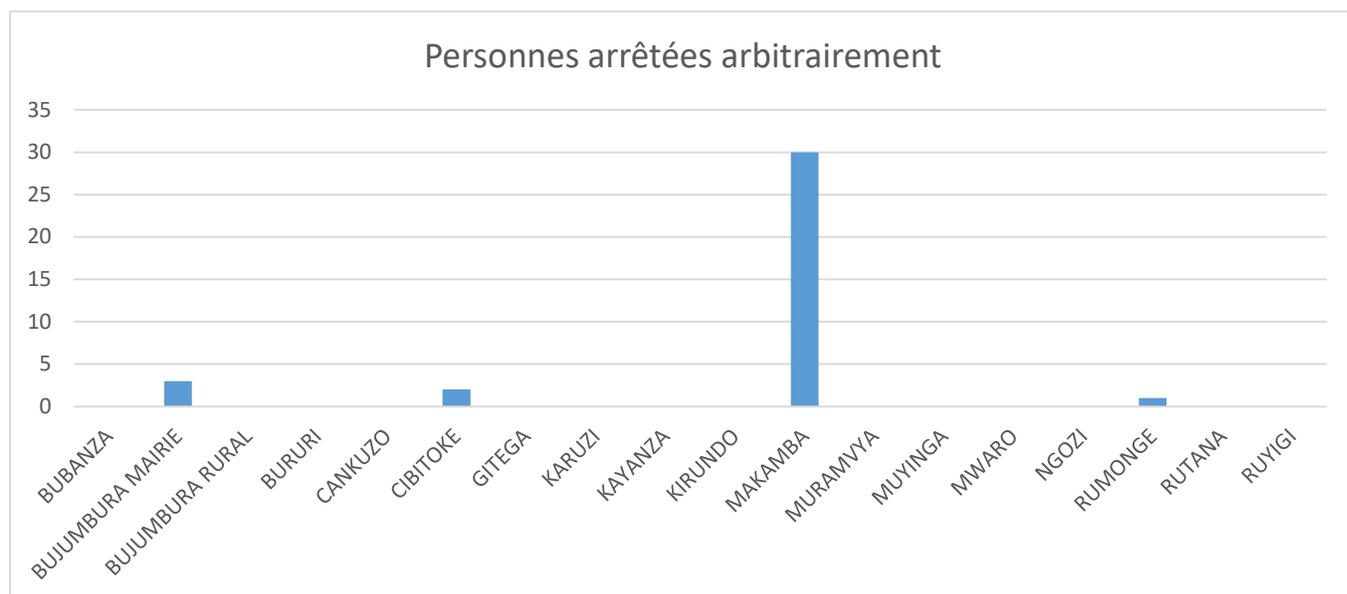
Au cours du mois de décembre 2023, la Ligue Iteka a répertorié au moins **1 personne enlevée et/ou portée disparue** en province Bubanza et les présumés auteurs de cet enlèvement sont des agents du SNR.

II.3.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins **36 personnes arrêtées arbitrairement** dont 1 femme. Les présumés auteurs sont des policiers avec 32 cas, des agents du SNR avec 3 cas et administratifs avec 1 cas.

Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Makamba vient en tête avec 30 cas, Bujumbura mairie avec 3 cas, Cibitoke avec 2 cas et Rumonge avec 1 cas.

Figure 5 : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



III. DROITS CATEGORIELS

III.1. DROITS DE L'ENFANT

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 16 mineurs tués, 2 mineurs torturés, 1 fillette maltraitée, deux enfants brûlés, 1 enfant tabassé ainsi qu'1 enfant blessé.

III.2. DROITS DE LA FEMME

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 3 femmes tuées ainsi que 2 femmes torturées.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours de la période couverte par ce rapport, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce rapport relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce rapport répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires dans le pays.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka revient sur les grands faits qui ont marqué les contextes politique, économique, sécuritaire et juridique.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les présumés auteurs des crimes ;
- de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées ;
- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi.

Aux partenaires techniques et financiers

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique ;
- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

A la CPI

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.